



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique préalable

à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement, concernant les travaux de réaménagement du site et des abords du seuil de Roquebrun

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'aménagement du seuil de Roquebrun et de ses abords dans le lit mineur de l'Orb suite aux dégradations de l'ouvrage tout en le confortant dans ses caractéristiques actuelles.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 25 juin 2018 à 9h00 au vendredi 27 juillet 2018 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Martine ARQUILLIERE-CHARRIERE, ingénieur principal territorial, retraitée.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Vincent DARLES, Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) - téléphone : 06 07 05 77 35, e-mail : vincent.darles@vallees-orb-libron.fr

les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés et consultables :

- en mairie de Roquebrun, siège de l'enquête (à titre indicatif, bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 25 juin 2018 à 9h00 au vendredi 27 juillet 2018 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Roquebrun, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame ARQUILLIERE-CHARRIERE, commissaire enquêteur - «DIG Roquebrun »

Mairie de Roquebrun
38 avenue Roc de l'Estang
34460 ROQUEBRUN

- par voie électronique à l'adresse suivante : roquebrun.enquetepublique@gmail.com

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Roquebrun les :
 - le lundi 25 juin de 9h à 12h,
 - le mercredi 11 juillet de 9h à 12,
 - le vendredi 27 juillet de 14h à 17h.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement) et en mairie de Roquebrun.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.